

MANDAT SEPA

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT (1 par famille)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la MAIRIE de PORT- VENDRES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte, conformément aux instructions de la MAIRIE de PORT- VENDRES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR38 3000 1006 31C6 6300 0000 077

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE

Fournir copie recto verso de la pièce d'identité du payeur

Nom - Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : **MAIRIE DE PORT- VENDRES**

Adresse : 8 rue Jules Pams

Code Postal : 66660

Ville : PORT- VENDRES

Pays : France

DÉSIGNATION DU COMPTE À DEBITER

***Champs à remplir OBLIGATOIREMENT**

ATTENTION : FOURNIR UN RIB UNIQUEMENT POUR LES 1ères DEMANDES OU MODIFICATIONS DE COORDONNEES BANCAIRES

***NOM DE LA BANQUE :** _____

***IBAN** Numéro d'identification international du compte bancaire (International Bank Account Number)

***FR** _____

***BIC** Code international d'identification de votre banque (Bank Identifier Code)

Fait à _____

Le _____

***Signature :**

Désignation du ou des enfants fréquentant le service Restauration Scolaire de la ville de Port-Vendres

Nom et Prénom du ou des enfants : _____

O Primaire

et/ou

O Maternelle

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la MAIRIE DE PORT- VENDRES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la MAIRIE DE PORT- VENDRES.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés.